

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE RÉALISATION DE CIRCUITS OLÉOHYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef. .	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 Analyse et mécanique appliquée	U 1	2	Écrite	2 heures	Écrite	2 heures
E2 Activités de réalisation et interventions	U 2	6	CCF	-	Pratique	6 heures
E3 Évaluation de la formation en milieu professionnel	U 3	2	CCF	-	Orale	30 min.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8/6/95).